
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 16 décembre 2011

La dernière journée des partenaires de l'année 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

Plusieurs questions ont été débattues au cours de cette réunion, à savoir :

- **La régularisation des IM9**

Madame la Directrice a rappelé aux partenaires bénéficiant de conventions d'établissement la possibilité d'apurer les IM9 non régularisées pour défaut d'attestation d'exonération, sur production de la convention d'établissement.

Elle a invité une fois de plus les sociétés concernées par les IM9 non régularisées d'en dresser la liste et de se rapprocher du Service, pour vérification et apurement.

- **Le fonctionnement de CONGO TERMINAL**

Monsieur Bertrand CODRON, Directeur général adjoint de CONGO TERMINAL, a informé les partenaires de l'amélioration des conditions de travail au niveau de la zone logistique, suite à l'évacuation des eaux par pompage.

En revanche, il a déploré la persistance des dysfonctionnements de la connexion informatique.

L'Inspecteur Xavier Victor OSSOUALA, Chef du SEPI, a précisé que le fonctionnement de la ligne spécialisée est perturbé par la qualité du modem utilisé initialement. Quant à l'utilisation de la boucle locale radio, elle pose également problème. Le Service est à pied d'œuvre pour trouver une solution durable.

- **La Note de Service N° 711/MFBPP/DGDDI/DRC du 7 décembre 2011 relative au contrôle par Interpol des véhicules usagés, avant leur dédouanement au Congo**

Madame la Directrice a informé les partenaires que la Direction Départementale se rapprochera de la Direction Générale des Douanes afin d'éclaircir les modalités pratiques d'application de la Note de Service N° 711.

- **Les manœuvres frauduleuses concernant les cartes grises des véhicules d'occasion importés**

Madame la Directrice a mis en garde les usagers au sujet des manœuvres frauduleuses concernant les cartes grises des véhicules d'occasion importés, dont on constate une recrudescence depuis la limitation de l'âge des véhicules importés.

- **Le dédouanement des effets personnels**

Madame la Directrice a rappelé qu'en l'absence du certificat de déménagement ou de la liste d'inventaire, la photocopie du passeport, la lettre de mutation ou la lettre d'embauche de l'intéressé peuvent être admises par le Service.

En revanche, le Service doit s'assurer qu'il s'agit bel et bien d'effets personnels, en procédant si nécessaire à une visite physique.

Elle a mis en garde les usagers (notamment les nationaux) contre l'utilisation fantaisiste de la notion d' « effets personnels ».

Madame la Directrice a également rappelé au Service le traitement particulier dont doivent bénéficier les diplomates et les coopérants.

- **Les doléances des partenaires pour l'année 2012**

Madame la Directrice a invité les partenaires à formuler par écrit leurs doléances pour l'année 2012.

Commencée à 8H00, la réunion a pris fin à 9H00.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame Florence LOEMBA